Déclaration de Projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme n°1 Schneider

Dossier de concertation

Arrêté le 10 juillet 2006 Enquête publique Du 26 octobre 2006 Au 1er décembre 2006 Approuvé le 05 février 2007	Modification n°1 approuvée le 2 février 2009
	Révision simplifiée approuvée le 6 juillet 2009
	Modification n°2 approuvée le 04 juillet 2011
	Modification n°3 approuvée le 30 septembre 2013
	Modification n°4 approuvée le 21 septembre 2015
	Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 mai 2016
	Modification simplifiée n°2 approuvée le 22 mai 2017
	Modification simplifiée n°3 approuvée le 23 septembre 2019
	Modification n°5 approuvée le 27 juin 2022
	Modification n°6 lancée le 04 Novembre 2024
	Déclaration de projet n°1 lancée le 15 décembre 2025

Sommaire

I. **Le projet et le lieu** 3
A. Le projet d'usine du Groupe Schneider Electric 3
B. Mâcon, une ville tournée vers le développement économique 5
C. Le terrain identifié 7

II. Les enjeux d'urbanisme 9
A. **L'installation de l'usine à Charnay Lès Macon, dans la ZAC Europarc** 9
B. **Historique du plan local d'urbanisme du Mâcon** 10
C. La transformation nécessaire 10

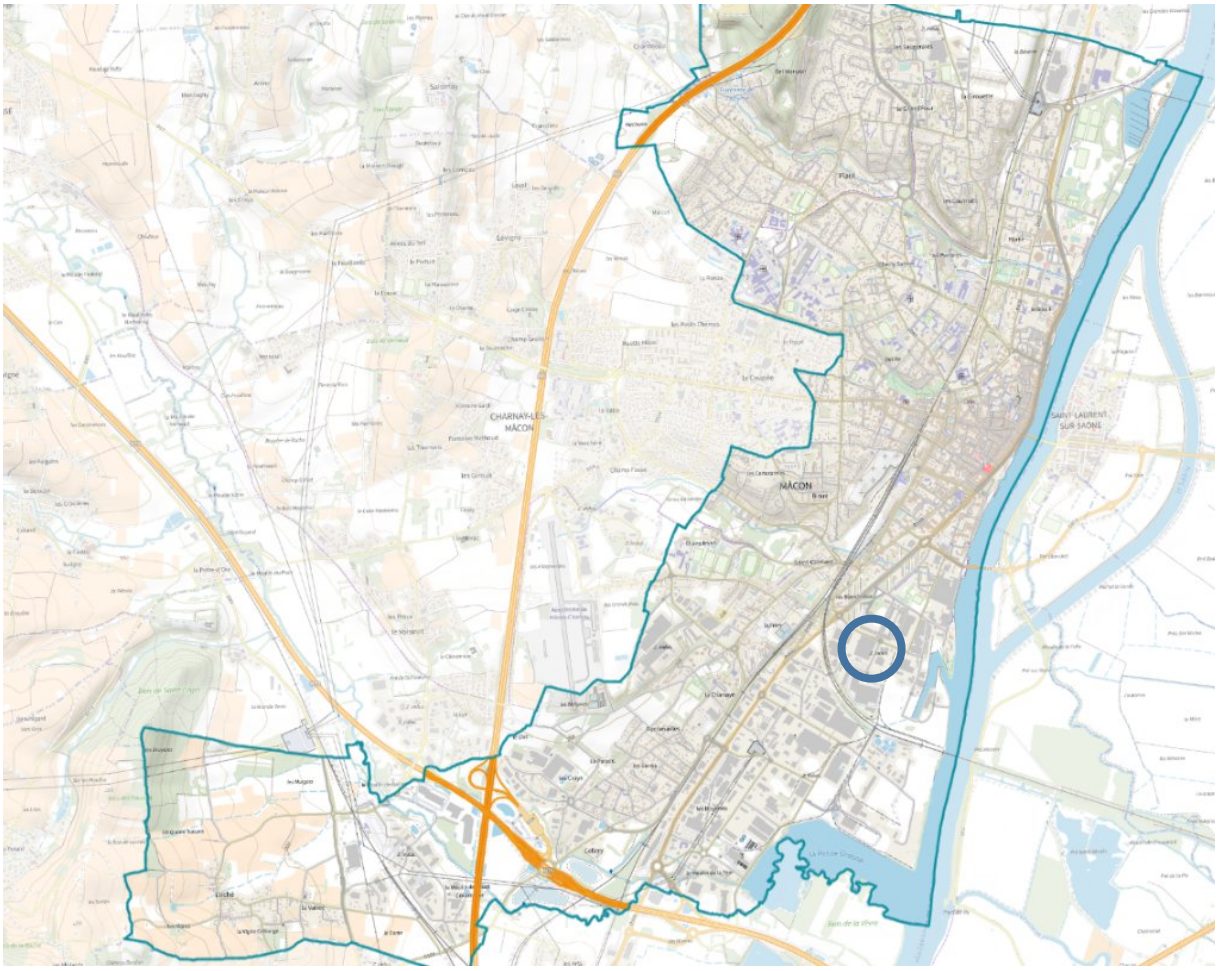
III. La procédure de DPMEC 12
A. Déroulement de la procédure 12
B. Le dossier 13
C. La concertation 13

I. Le projet et le lieu

A. Le projet d'usine du Groupe Schneider Electric

Schneider Electric est spécialiste et leader mondial de la transformation numérique de la gestion de l'énergie et des automatismes avec une expertise de référence dans l'électrification, l'automatisation et la digitalisation des industries intelligentes, des infrastructures résilientes, des centres de données durables, des bâtiments intelligents et des maisons intuitives.
Il s'agit d'une entreprise rassemblant un écosystème de 150 000 collaborateurs et de plus d'un million de partenaires dans plus de 100 pays au plus proche de ses clients et de ses parties prenantes.

Schneider Electric est implantée à Mâcon depuis 70 ans. Elle y exerce les activités d'étude et adaptation sur mesure pour chaque client de cellules moyennes tension pour la distribution primaire et secondaire dans les segments de réseau électrique, data centers, nucléaire, industrie, marine, renouvelables.



Plan de la Ville de Mâcon avec localisation de l'usine actuelle de Schneider electric (Source SIG)



Photo du site actuel, SE/AJL

La construction d'un nouveau site à Macon vise à regrouper deux sites : le site actuel de Mâcon et le site de Montbonnot (38). La vocation de ce nouveau site est l'étude, la personnalisation, l'assemblage et le test de tableaux moyenne tension.
Ce nouveau site vise à répondre à la dynamique des marchés des réseaux électriques, du nucléaire et des datacenters en France et en Europe, dynamique portée par l'effet conjugué de la transition énergétique et de la transformation digitale. Jusqu'à 800 employés sont concernés à terme sur l'ensemble du nouveau site.

La nouvelle usine se veut une usine « Vitrine » qui intègrera les derniers développements en matière d'usine du futur et de site Bas Carbone : vision économie circulaire, mesures d'économie d'eau, certifications : LEED GOLD / BREAM VERY GOOD minimum et ISO 14001 & ISO 5000, et site 0 CO2.

Sur le territoire de la Ville de Mâcon, il s'agira de construire le parking définitif des salariés du groupe, avec environ 18 000 m2 de places de parkings et de voies de circulation, 7 000m2 d'espaces verts et zones paysagées, un bâtiment de 115m2 accueillant notamment un espace de stationnement des vélos, et une emprise de pont pour relier les lots.

B. Mâcon, une ville tournée vers le développement économique

L'économie du Mâconnais repose sur plusieurs piliers solides. Elle bénéficie d'une forte activité agricole, un secteur clé de notre identité locale, et d'une situation géographique stratégique. Cette position est renforcée par le desserrement progressif de l'agglomération lyonnaise, qui attire de nouveaux habitants et dynamise notre territoire. En effet, malgré une densité modérée de 92 habitants au km² et une population globalement plus âgée que la moyenne régionale, notre bassin gagne des habitants grâce à un solde migratoire excédentaire à l'inverse de la majorité du territoire régional. Cette dynamique démographique est d'ailleurs une excellente nouvelle pour les entrepreneurs qui dans un marché de l'emploi difficile peinent à trouver des compétences pour se développer.La Métropole Lyonnaise influence à ce jour de manière positive le territoire par sa proximité et sa bonne desserte en infrastructures de communication. Cette influence positive s'articule autour de plusieurs vecteurs :

- Déplacement des populations urbaines vers les périphéries « plus vertes ». Phénomène boosté par la pandémie,
- Vivier de compétences spécifiques pour les entreprises du territoire de MBA,
- Remontée naturelle des projets vers le bassin de Mâcon du fait de la saturation foncière des premières et deuxièmes couronnes.

En matière d'emploi, notre territoire affiche des indicateurs positifs. Le taux de chômage, à 6 % au quatrième trimestre 2025, demeure inférieur à celui de la Saône-et-Loire et de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'année 2025 s'est vue concrétiser de nombreux autres projets :

- « Bourgogne Logistique Frais » à Saint-Martin-Belle-Roche avec 150 nouveaux emplois garantis dès l'ouverture et 100 emplois supplémentaires en deuxième phase
- Le projet industriel agro-alimentaire Take Eat Easy annonce un démarrage des travaux programmé des travaux au printemps 2026.Cette nouvelle unité industrielle, spécialisée dans la préparation de plats cuisinés représente quant à elle la création de 100 nouveaux emplois sur le territoire.
- Pour les entreprises déjà installées, la dynamique est également très positive :
- La Maroquinerie Thomas, installée sur Europarc, emploie désormais 220 personnes et annonce l'embauche de 100 personnes supplémentaires.
- La société Edmond, spécialisée dans la fabrication d'emballages de luxe, poursuit sa croissance à la Cité de l'entreprise. Elle projette un investissement de 8 millions d'euros pour une nouvelle usine sur Europarc à Charnay-lès-Mâcon et 100 nouveaux emplois au total.
- La société STEF enfin, installée à Sennecé-lès-Mâcon annonce de son côté une nouvelle vague de recrutement de 70 personnes portant ainsi ses effectifs à 220 personnes.

L'ensemble de ces seuls projets permet d'envisager la création de 900 emplois nouveaux sur le territoire pour les années à venir.

De nombreuses industries sont implantées dans l'agglomération, en plus de Schneider Electric : Freudenberg, Itron, Metso mineral, Maroquinerie Thomas, Teckna Plasma Europe, Editor. Sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Le diagnostic indique : « Sept communes seulement concentrent près des ¾ de l'emploi industriel, implantés dans les polarités ou le long des axes de transport majeurs du territoire. En effet, c'est Mâcon qui accueille dans ses zones industrielles sud mais également nord, le plus d'emplois industriels. Historiquement plus industrielle, Tournus abrite encore plus de 500 emplois dans ce domaine. La commune de Saint-Martin-Belleroche profite également de sa proximité d'avec l'autoroute A6 et la présence de quelques grande entreprises (Euroserum…) et compte un nombre d'emplois industriels importants. Quelques grandes industries permettent à des plus petites communes de compter un nombre significatif d'emplois, c'est le cas par exemple pour la commune de Massilly avec l'usine d'emballage métallique alimentaire « Massilly France » ou Trambly avec l'usine « Palmi d'Or ». D'autres sites industriels sont recensés, comportant moins de 100 employés et répartis de manière plus diffuse sur le territoire (Pierreclos, Prissé…) Dans l'ensemble, on remarque une concentration de l'activité industrielle à proximité de Mâcon et le long des axes de communication majeurs du territoire (Autoroute A6, RCEA), qui assurent une bonne intégration des industries au sein des réseaux régionaux et nationaux. La conjoncture et la restructuration de

l'économie ont généré une diminution de 11% des emplois industriels du territoire, soit une perte de plus de 850 emplois entre 2010 et 2015. Ces restructurations ne sont pas toujours associées à une diminution d'activités ou de production de valeur ajoutée, l'automatisation et la réorganisation des chaînes de production ayant largement contribué aux baisses d'emploi. »

L'activité industrielle du territoire n'est pas marquée par une spécialisation sur une filière majoritaire mais par 3 à 4 filières principales et bien représentées sur le territoire (agroalimentaire, métallurgie, informatique/électroqie, construction). L'informatique/électronique et électricité représentent 15% des emplois industriels. les principales structures de ce secteur se situent dans le Mâconnais.

Etablissement	Domaine d'activité	Taille
SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	250 à 499 salariés
METSO FRANCE SAS	Ingénierie, études techniques	250 à 499 salariés
ITRON FRANCE	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	250 à 499 salariés
MASSILLY FRANCE	Fabrication d'emballages métalliques légers	250 à 499 salariés
PALMI D'OR BOURGOGNE	Transformation et conservation de la viande de volaille	200 à 249 salariés
REGILAIT	Fabrication d'autres produits laitiers	200 à 249 salariés
TOURNUS EQUIPEMENT	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	200 à 249 salariés
FLORETTE MACON	Autre transformation et conservation de légumes	200 à 249 salariés
SALAISONS DU MACONNAIS	Préparation industrielle de produits à base de viande	100 à 199 salariés
TEFAL	Fabrication d'articles métalliques ménagers	100 à 199 salariés
EUROSERUM	Fabrication d'autres produits laitiers	100 à 199 salariés
THE VALSPAR (FRANCE)CORPORATION SAS	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	100 à 199 salariés
MINOTERIE FOREST	Meunerie	100 à 199 salariés
SAB MATOUR	Fonderie de métaux légers	100 à 199 salariés
ALBEA LACROST	Fabrication d'emballages en matières plastiques	100 à 199 salariés
FAAB FABRICAUTO	Fabrication d'autres équipements automobiles	100 à 199 salariés
SIMIRE	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	100 à 199 salariés

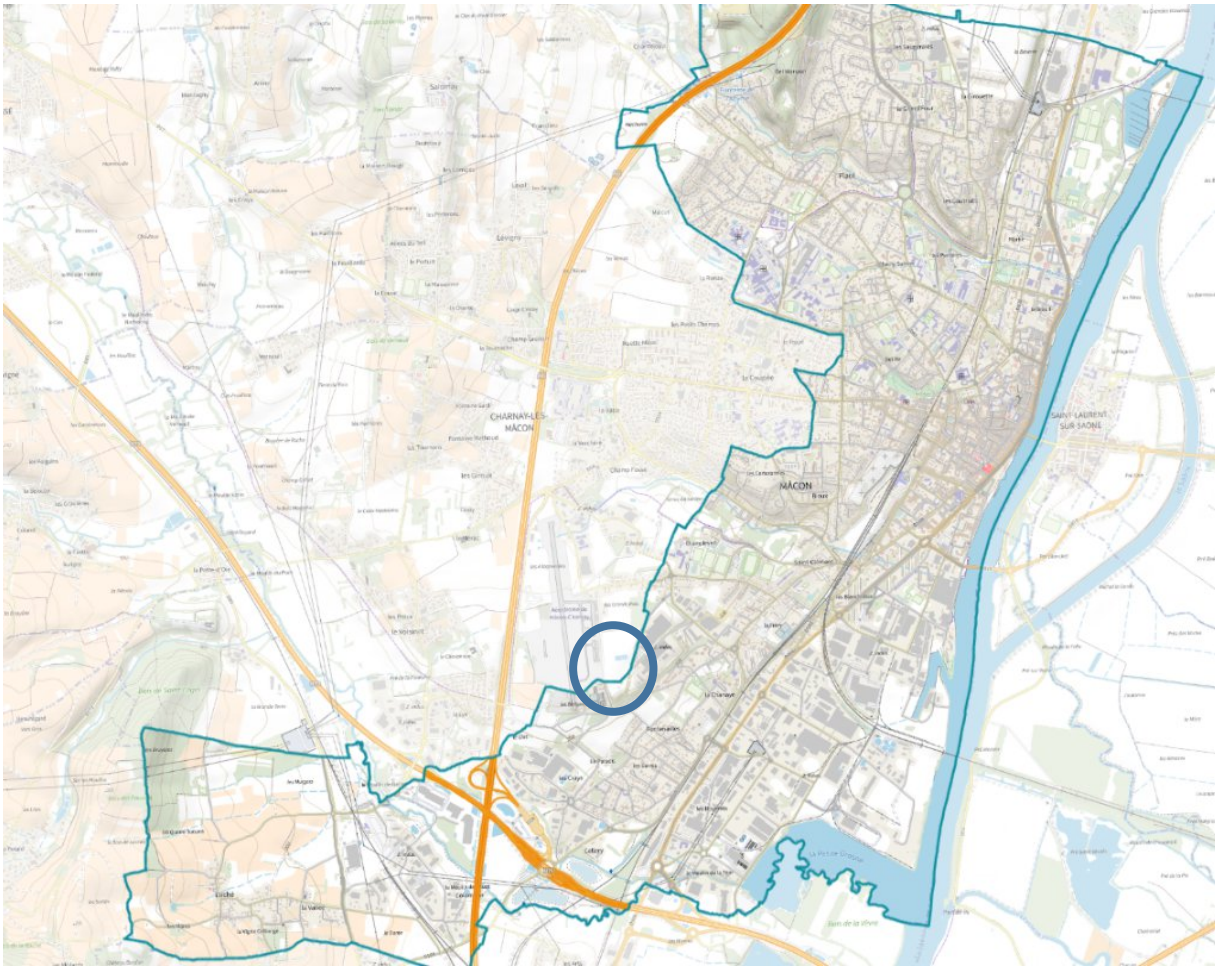
Le maintien de l'emploi à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) représente un enjeu pour le dynamisme de tout le territoire et pour le bien-être des populations. Le territoire bénéficie d'un positionnement géographique favorable pour l'accueil d'entreprises (bonne desserte par les infrastructures, proximité de la métropole lyonnaise), et de la présence de pôles d'emploi structurants (Mâcon et sa couronne, Tournus, Cluny) qui génèrent plus de 70% de l'emploi local.
Les données INSEE sur la période 2015-2021 permettent d'observer que l'emploi sur place est reparti à la hausse (0.68% par an), après une phase de décroissance entre 2010 et 2015. Le diagnostic du SCoT précise : « ce constat montre une reprise des dynamiques locales, permettant d'envisager une situation plus favorable pour les 20 prochaines années, comme c'est le cas sur la démographie ».

Cette vitalité provient d'un réseau de PME performantes et diversifiées, alliées aux groupes industriels nationaux et internationaux implantés localement. Les dix plus grosses entreprises de Mâcon emploient plus de 3000 personnes, parmi lesquelles Metso Minerals, Itron, Eckes Granini, Florette, Maroquinerie Thomas, Régilait, Alainé ou encore SIMIRE.

Le SCOT actuel a vocation à renforcer l'offre d'emplois au niveau de la polarité urbaine de Mâcon (ville-centre et couronne), en particulier via le renforcement des activités tertaires (services publics, services aux particuliers et aux entreprises), et le maintien des dynamiques artisanales et industrielles.

C. Le terrain identifié

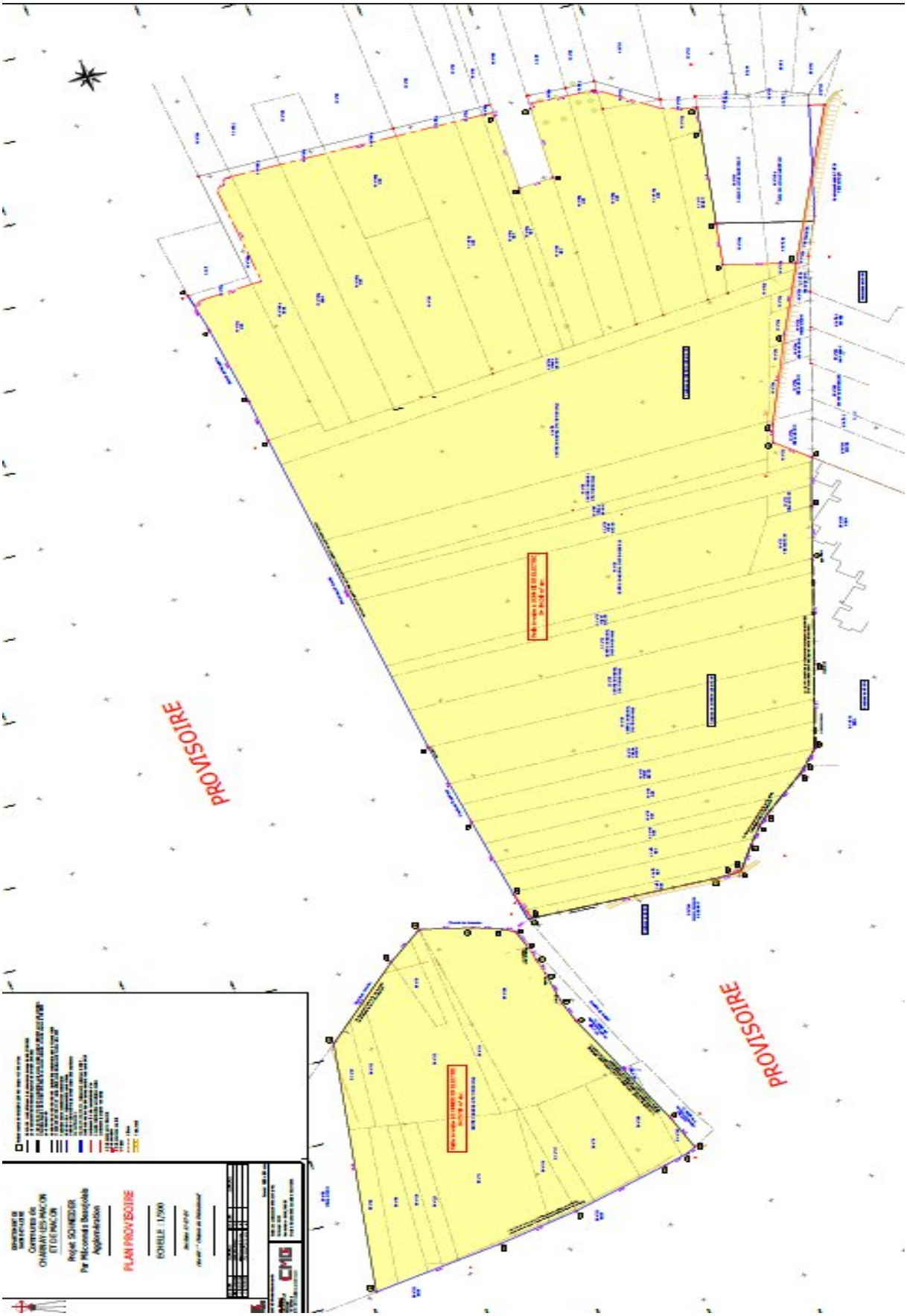
L'usine sera implantée sur un ensemble foncier se situant à la fois sur la commune de Mâcon et celle de Charnay-Lès-Mâcon, dans la ZAC EuroParc. Le projet sur Charnay va être évoqué ci-après à titre informatif, toutefois, seule la partie située sur la commune de Mâcon est concernée par la procédure de DPMEC.



Plan de la Ville de Mâcon avec localisation de l'usine future de Schneider electric (Source SIG)

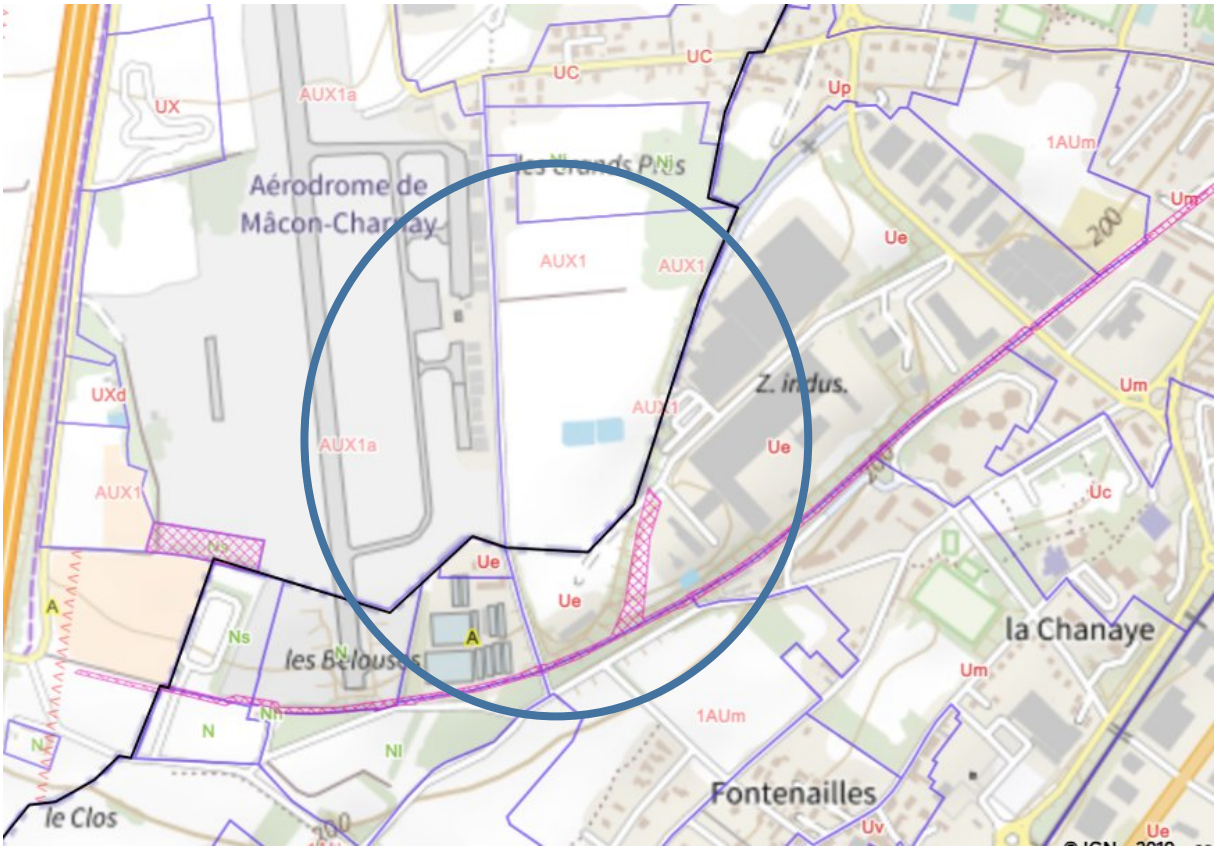
En ce qui concerne les terrains situés sur la Ville de Mâcon, il s'agit d'un lot de près de 24160m2, à proximité de la ZAC Grand Sud, de l'Aérodrome de Mâcon Charnay, et à la frontière avec Charnay Lès Mâcon.

Il s'agit précisément des parcelles BV 0067, BV 0068, BV 0069, BV 0074, BV 0076, BV 0079, BV 0080, BV 0081, BV 0114, BV 0115, BV 0116, BV 0117, BV 0130, BV 0131, BV 0132, et BV 0133.


PROVISOIRE
PROVISOIRE
PLAN PROVISOIRE
ECHELLE : 1/500

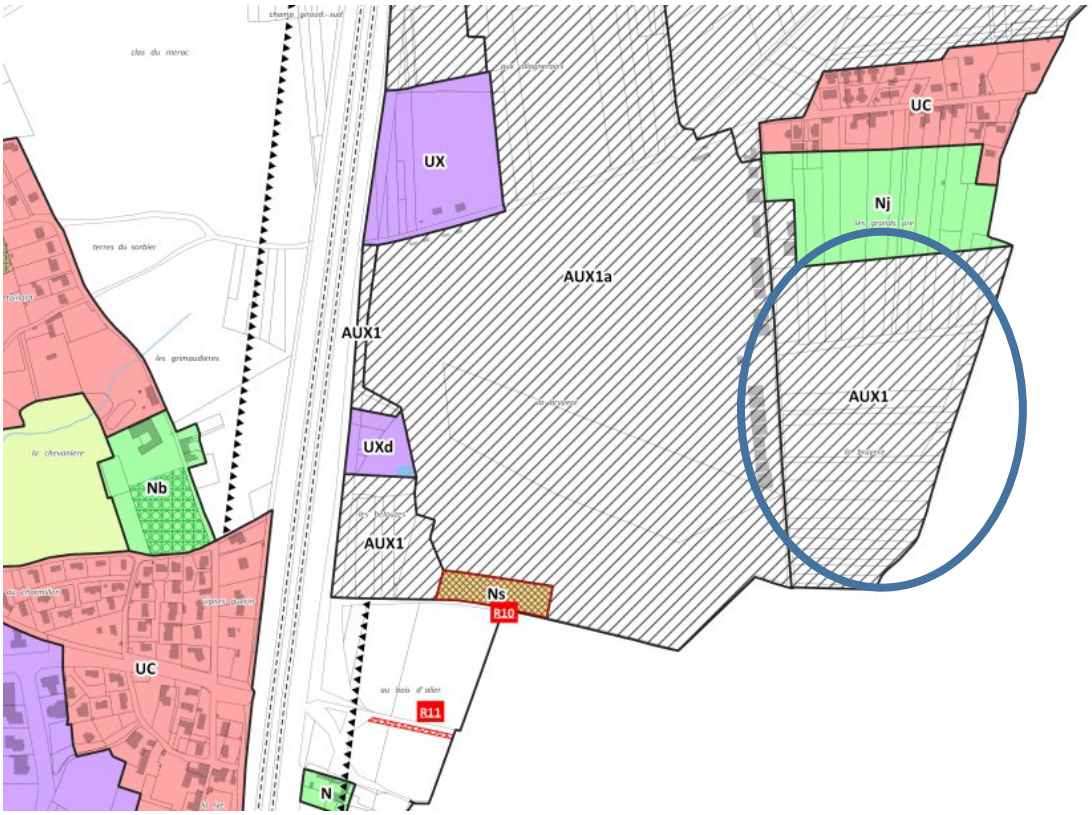
II. Les enjeux d'urbanisme

A. L'installation de l'usine à Charnay Lès Macon, dans la ZAC Europarc



Vu d'ensemble du secteur d'implantation de l'usine avec identification des zonages des deux PLU exécutoires (extrait du Geoportail de l'urbanisme)

L'implantation de l'ensemble du projet se situera sur les deux communes de Charnay-les-Mâcon et de Mâcon. Sur Charnay, il se situera en secteur AUX1. La procédure d'urbanisme objet de cette présente concertation ne concerne pas la construction sur Charnay, ces éléments sont toutefois évoqués à titre informatif.



Extrait du réglement graphique du PLU de Charnay-lès-Mâcon, présentant la zone d'implantation de la nouvelle usine en secteur AUX1, zone à urbaniser à court ou moyen terme réservée aux activités artisansales, industrielles ou commerciales.(extrait du géoportail de l'urbanisme)

B. Historique du plan local d'urbanisme du Mâcon

La Ville de Mâcon a approuvé son plan local d'urbanisme (PLU) le 5 février 2007. Par la suite, ce document a fait l'objet de plusieurs évolutions :

- une 1ère modification approuvée le 2 février 2009,
- une révision simplifiée approuvée le 6 juillet 2009,
- une 2ème modification approuvée le 4 juillet 2011,
- une 3ème modification approuvée le 30 septembre 2013,
- une 4ème modification approuvée le 21 septembre 2015,
- une 1ère modification simplifiée approuvée le 23 mai 2016
- une 2ème modification simplifiée approuvée le 22 mai 2017
- une 3ème modification simplifiée approuvée le 23 septembre 2019
- une 5ème modification approuvée le 27 juin 2022
- une 6ème modification lancée le 04 novembre 2024

C. La transformation nécessaire

Ces terrains sont actuellement identifiés en grande majorité en zone A (agricole) du Plan Local d'urbanisme, et pour le reste en zone UE (zone urbaine spécialisée en vue de recevoir des constructions ou installations à usage d'activités industrielles, commerciales ou de services).

Pour permettre à l'usine Schneider de s'implanter, il est nécessaire de faire évoluer le PLU.



Extrait du réglement graphique du PLU de la Ville de Mâcon, avec localisation de l'ensemble foncier concerné par la procédure

Après l'approbation de cette évolution, Schneider electric pourra déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur la Ville de Mâcon, qui sera instruite suivant les nouvelles règles en vigueur rendues exécutoires.



III. La procédure de DPMEC

A. Déroulement de la procédure

En lien avec les services de l'Etat, la procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU a été identifiée, en s'appuyant sur l'article L300-6 du code de l'urbanisme, qui dispose notamment :
« L'Etat, ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après une enquête publique réalisée en application du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement, au sens du présent livre, de la réalisation d'un programme de construction, [...] de l'implantation d'une installation industrielle de fabrication, d'assemblage ou de recyclage des produits ou des équipements, y compris de petites et moyennes entreprises, qui participent aux chaînes de valeur des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable, définis par le décret en Conseil d'Etat prévu au dernier alinéa du présent article, y compris des entrepôts de logistique situés sur le site et nécessaires au fonctionnement de cette installation »

La Déclaration de Projet vise à permettre l'installation d'un projet d'intérêt général au regard du document d'urbanisme en vigueur. Il s'agit d'une procédure engagée par la commune qui, s'appuyant sur l'intérêt général du projet envisagé, entraîne la mise en compatibilité du PLU en vigueur afin de permettre le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

A titre informatif cette procédure a déjà été utilisée par exemple dans le département :

- Sur la commune de Chaintré en 2022, pour la réalisation d'un projet de développement et d'adaptation des installations du centre équestre existant, retenu comme base arrière par le comité national olympique pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024

- Sur la commune de Saint Martin Belleroche en 2017 pour l'implantation d'une plateforme logistique au niveau de l'échangeur de Mâcon Sud

Les principales étapes de la procédure sont :

- Délibération en conseil municipal définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation

- La réalisation de la concertation avec le public, suivant les modalités définies dans la délibération. Un bilan sera tiré par le conseil municipal avant le lancement de l'enquête publique.

- Réalisation des études et du projet de DPMEC

- La notification du dossier pour avis au préfet et aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux organismes identifiés, et la saisine des structures et commissions éventuelles au regard du projet. Une réunion d'examen conjoint est organisée.

- La tenue d'une enquête publique, avec la rédaction d'un rapport par le commissaire enquêteur

- L'approbation du projet définitif éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions du rapport du commissaire-enquêteur, par une délibération du conseil municipal,

- La publication et la transmission au préfet du dossier approuvé et sa publication pour la rendre exécutoire.

A ce jour, la Ville de Mâcon :

- A délibéré en conseil municipal définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation

- A lancé la phase de concertation avec le public du 30 avril au 1er juin inclus, suivant les modalités définies dans la délibération. Le présent dossier est un des éléments de cette phase

- A entamé les études et le projet de DPMEC : notamment, elle a souhaité se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé, qu'elle est en train de sélectionner dans le cadre d'un marché public. Il accompagnera la ville sur l'ensemble de la procédure, qu'il s'agisse du volet environnemental comme du volet urbanisme

B. Le dossier

Le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU comportera trois parties principales:

- La présentation du projet de construction et d'aménagement de Schneider electric sur les parcelles identifiées

- L'identification de toutes les évolutions du PLU liées strictement à ce projet

- Le recensement des éléments d'intérêt général du projet de Schneider electric justifiant le recours à la procédure de DPMEC.

Attention, la procédure de DPMEC ne porte strictement que sur le projet de Schneider electric tel qu'identifié. Il n'est pas possible de donner suite aux demandes ponctuelles qui pourraient apparaître. Seules les procédures ordinaires peuvent répondre à ces sollicitations (modification ou révision de PLU).

C. La concertation

Conformément aux articles L103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme et L121-15-1 du code de l'environnement, la Ville de Mâcon organise une concertation préalable selon les modalités prévues aux articles L121-16 et suivants du code de l'environnement. Il est rappelé que la mise en œuvre de cette concertation résulte de l'évaluation environnementale accompagnant la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

La délibération DEL_134_2025 du 15 décembre 2025, disponible sur le site internet de la Ville de Mâcon, a définit les modalités d'information et de concertation :

L'information sera réalisée sur le site internet de la commune, et en mairie auprès du pôle urbanisme, avec :

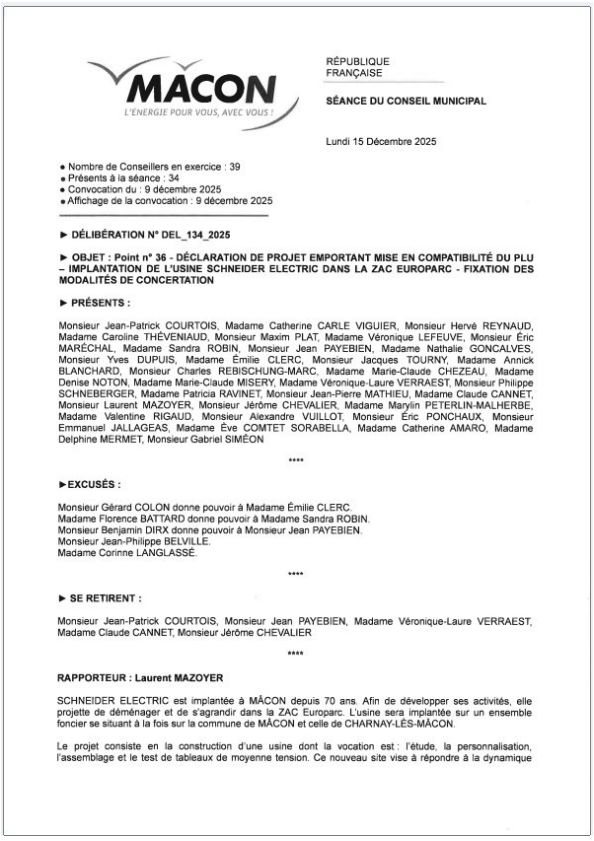
– une affiche de format A3 exposant la mise en compatibilité du PLU pour la réalisation du projet à la Mairie et au siège de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

– un document de présentation du projet et de la procédure de mise en compatibilité du PLU

La Concertation du 30 avril 2026 au 1er juin 2026 : le public pourra faire part de ses observations par courrier adressé à la Mairie de Mâcon (Ville de Mâcon - Service Urbanisme – Concertation Déclaration de Projet n°1 « Schneider » – Quai Lamartine - 71018 Mâcon Cedex), par mail à l'adresse

concertation.plu@ville-macon.fr , sur le cahier mis à disposition au service urbanisme de la Mairie (Annexe de la Mairie - 23 Rue Mathieu)

Un bilan sera tiré avant le lancement de l'enquête publique.



MÂCON
L'ÉNERGIE POUR VOUS, AVEC VOUS !

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 Décembre 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 9 décembre 2025
- Affichage de la convocation : 9 décembre 2025

► DÉLIBÉRATION N° DEL_134_2025

► OBJET : Point n° 36 - DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU – IMPLANTATION DE L'USINE SCHNEIDER ELECTRIC DANS LA ZAC EUROPARC - FIXATION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

****

►EXCUSÉS :

Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Madame Corinne LANGLASSÉ.

****

► SE RETIRENT :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER

****

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

SCHNEIDER ELECTRIC est implantée à MÂCON depuis 70 ans. Afin de développer ses activités, elle projette de déménager et de s'agrandir dans la ZAC Europarc. L'usine sera implantée sur un ensemble foncier se situant à la fois sur la commune de MÂCON et celle de CHARNAY-LÈS-MÂCON.

Le projet consiste en la construction d'une usine dont la vocation est : l'étude, la personnalisation, l'assemblage et le test de tableaux de moyenne tension. Ce nouveau site vise à répondre à la dynamique